

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Lundi 8 juin 2026 à 19h30

HALLE POLYVALENTE DE
REBEUVELIER

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 décembre 2025.



3. Statuer sur la demande d'indigénat pour :

3.1. M. Alan Gonzalez

3.2. M. Michael Peluso et son fils Mattia Peluso

3.3. Mme Emilie Frossard et son fils Alejandro Comin Frossard



Rapporteurs : René Grossmann et Benjamin Mamie

4. Présenter et voter les comptes 2025 ainsi que les dépassements budgétaires.



Rapporteur : Marcel Villiger

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

0

	<u>Comptes 2025</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	1'396'340	1'380'317	1'343'549
<u>Revenus</u>	119'403	68'850	69'755
<u>Solde net +/-</u>	1'276'937	1'311'467	1'273'794
<u>Différence</u>	 -34'530		 + 37'673

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

0

- Frais actes, honoraire : + CHF 7'140.00
- Maintenance des logiciels informatiques : + CHF 7'617.00
- Remboursement et participation de tiers : + CHF 48'725.00

ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS - DÉFENSE

1

	<u>Comptes 2025</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	322'804	324'842	307'713
<u>Revenus</u>	326'012	286'000	336'092
<u>Solde net +/-</u>	-3'208	38'842	-28'379
<u>Différence</u>	-42'050		+67'221

ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS - DÉFENSE

1

- Réévaluation créances : - CHF 13'770.00
- Cadastre en mensurations officielles : - CHF 22'262.00

FORMATION

	<u>Comptes 2025</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	5'894'905	5'945'310	5'861'095
<u>Revenus</u>	461'819	511'480	527'362
<u>Solde net +/-</u>	5'433'086	5'433'830	5'333'732
<u>Différence</u>		-744	+100'098

FORMATION

2

- **Degré primaire : + CHF 72'734.00**

Frais de transport soumis à répartition : + CH 14'133.00

Conciergerie : + CHF 13'011.00

Entretien bâtiment école primaire : + CHF 12'957.00

- **Degré secondaire : - CHF 55'986.00**

Contribution à l'école secondaire : - CHF 32'954.00

CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES

	<u>Comptes 2025</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	142'202	163'933	131'932
<u>Revenus</u>	16'000	16'000	16'049
<u>Solde net +/-</u>	126'202	147'933	115'883
<u>Différence</u>		-21'731	+32'050

CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES

3

- Contributions culturelles, mérites sportifs : - CHF 11'163.00
- Sociétés locales : - CHF 9'440.00

SANTÉ

4

Comptes 2025

Budget 2025

Comptes 2024

Charges

40'800

36'470

46'329

Revenus

0

0

0

Solde net +/-

40'800

36'470

46'329

Différence

+4'330

-9'859



SANTÉ

4

- Rien à signaler

PRÉVOYANCE SOCIALE

	<u>Comptes 2025</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	4'651'282	4'025'191	4'383'657
<u>Revenus</u>	1'470'157	898'882	1'158'220
<u>Solde net +/-</u>	3'181'124	3'126'309	3'225'437
Différence	 +54'815		 -99'128

PRÉVOYANCE SOCIALE

5

- Participation communale aux charges des assurances sociales : + CHF 29'179.00
- Dépenses crèche : + CHF 30'473.00

TRAFIC- TRANSPORTS - TÉLÉCOMMUNICATION

6

	<u>Comptes 2025</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	1'140'024	1'008'482	998'045
<u>Revenus</u>	306'512	238'000	257'291
<u>Solde net +/-</u>	833'511	770'482	740'753
<u>Différence</u>	 +63'029		 +29'729

TRAFIC- TRANSPORTS - TÉLÉCOMMUNICATION

6

- Amortissements non planifiés : - CHF 145'255.00
(Etude traversée du village)
- Amortissement électricité – Imputation interne – : + CHF 43'981.20
redevance à vocation énergétique
- Recette assurance perte de gain: + 45'300.00

PROTECTION DE L'ENV. – AMÉNAG. DU TERR.

7

	<u>Comptes 2025</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	1'958'840	1'985'845	1'873'857
<u>Revenus</u>	2'056'553	2'070'898	2'073'148

PROTECTION DE L'ENV. – AMÉNAG. DU TERR.

7

- Approvisionnement en eau potable : bénéfice de CHF 102'734.00
- Elimination et traitement des eaux usées : perte de CHF 158'355.00
- Gestion des déchets : bénéfice de CHF 21'252.00
(amortissement non planifié des installations : CHF 30'441.00)
- Eaux de surface : bénéfice de CHF 127'924.00
- Redevance efficacité énergétique : bénéfice de CHF 84'647.00

ÉCONOMIE PUBLIQUE

8

Comptes 2025

Budget 2025

Comptes 2024

Charges

199'182

232'171

1'472'091

Revenus

131'132

155'759

1'152'364

Solde net +/-

68'050

76'411

319'726

Différence

-8'361

-243'315

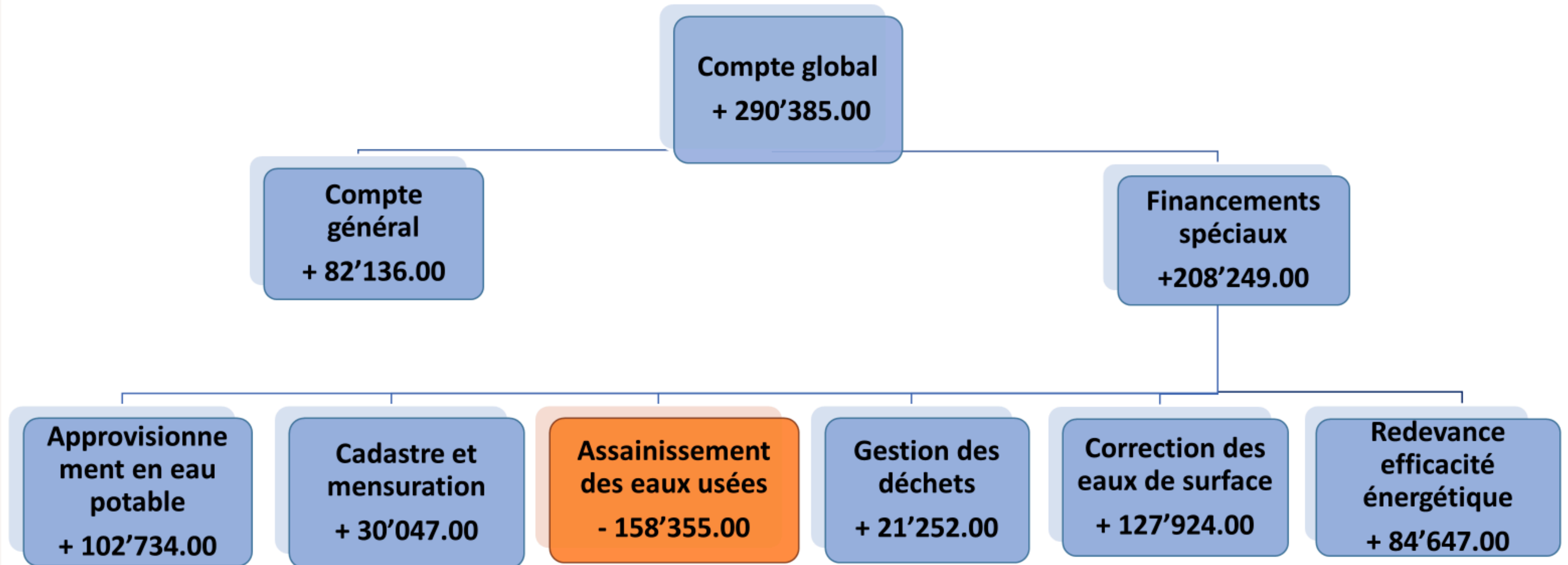
- Vente de bois en diminution

FINANCES - IMPÔTS

	<u>Comptes 2025</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	2'716'638	1'582'005	2'468'405
<u>Revenus</u>	13'575'430	12'438'700	13'296'391
<u>Solde net +/-</u>	-10'858'792	-10'856'694	-10'827'986
<u>Différence</u>	+ 2'098		+28'708

- Impôts des personnes physiques : + CHF 72'399.00
- Impôts des personnes morales : + CHF 352'501.00
- Autres impôts directs : + CHF 366'812.00 (gains immobiliers)
- Intérêts actifs : + CHF 61'149.00
- Intérêts passifs : - CHF 50'973.00
- Immeuble du patrimoine financier : + CHF 40'069.00
- Réévaluation portefeuille titres : + CHF 44'300.00
- Attribution à la réserve politique budgétaire : - CHF 570'000.00

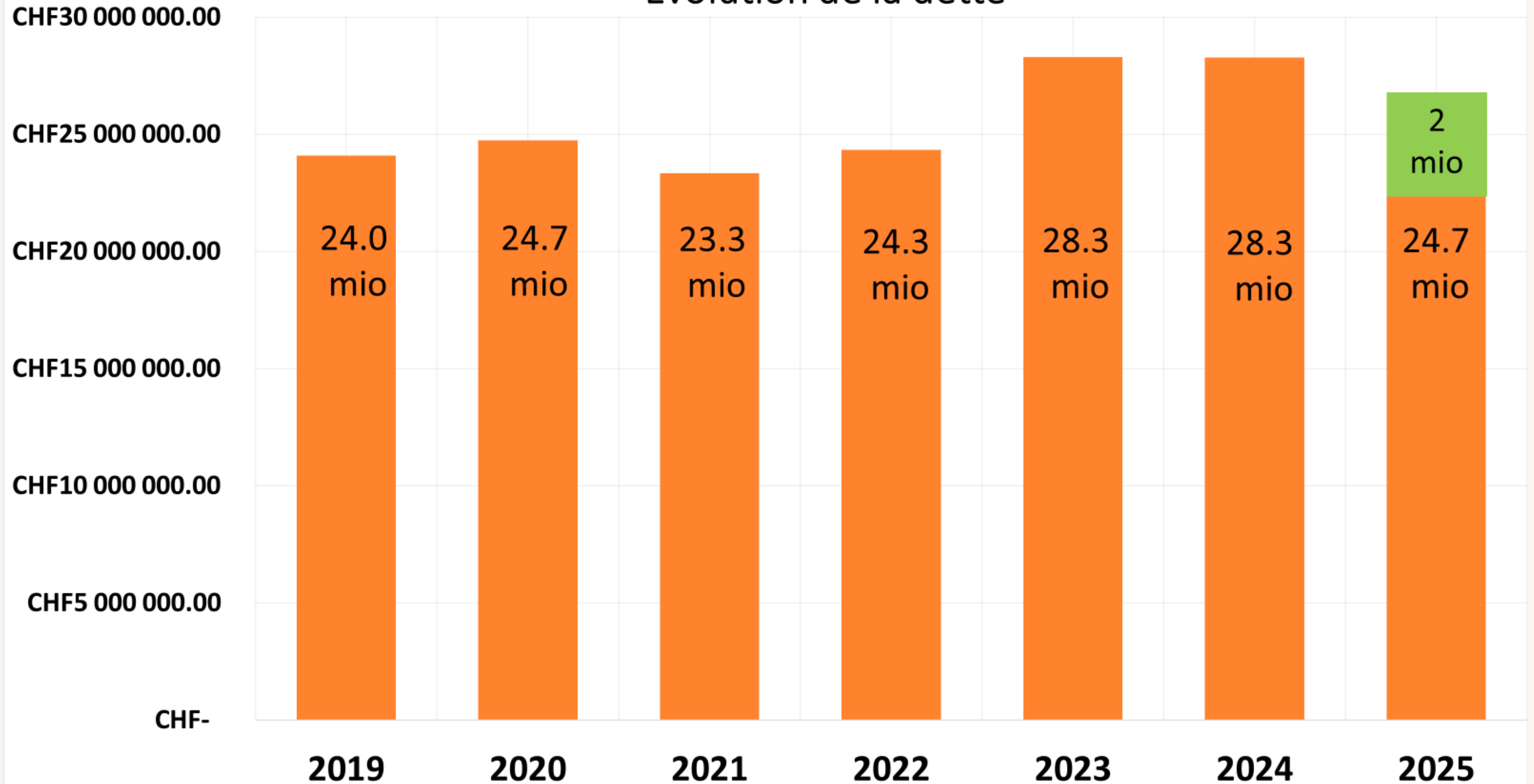
Comptabilisation de la clôture



Etat des fonds

- Fonds d'eau potable: CHF 1'765'660.00
- Fonds des eaux usées: CHF 2'031'194.00
- Fonds des eaux de surface: CHF 934'851.00
- Fonds cadastre et mensuration: CHF 223'136.00
- Fonds des déchets: CHF 515'262.00
- Fonds redevance efficacité énergétique: CHF 84'647.00
- Réserve de politique budgétaire: CHF 2'100'000.00

Évolution de la dette



Dette par habitant

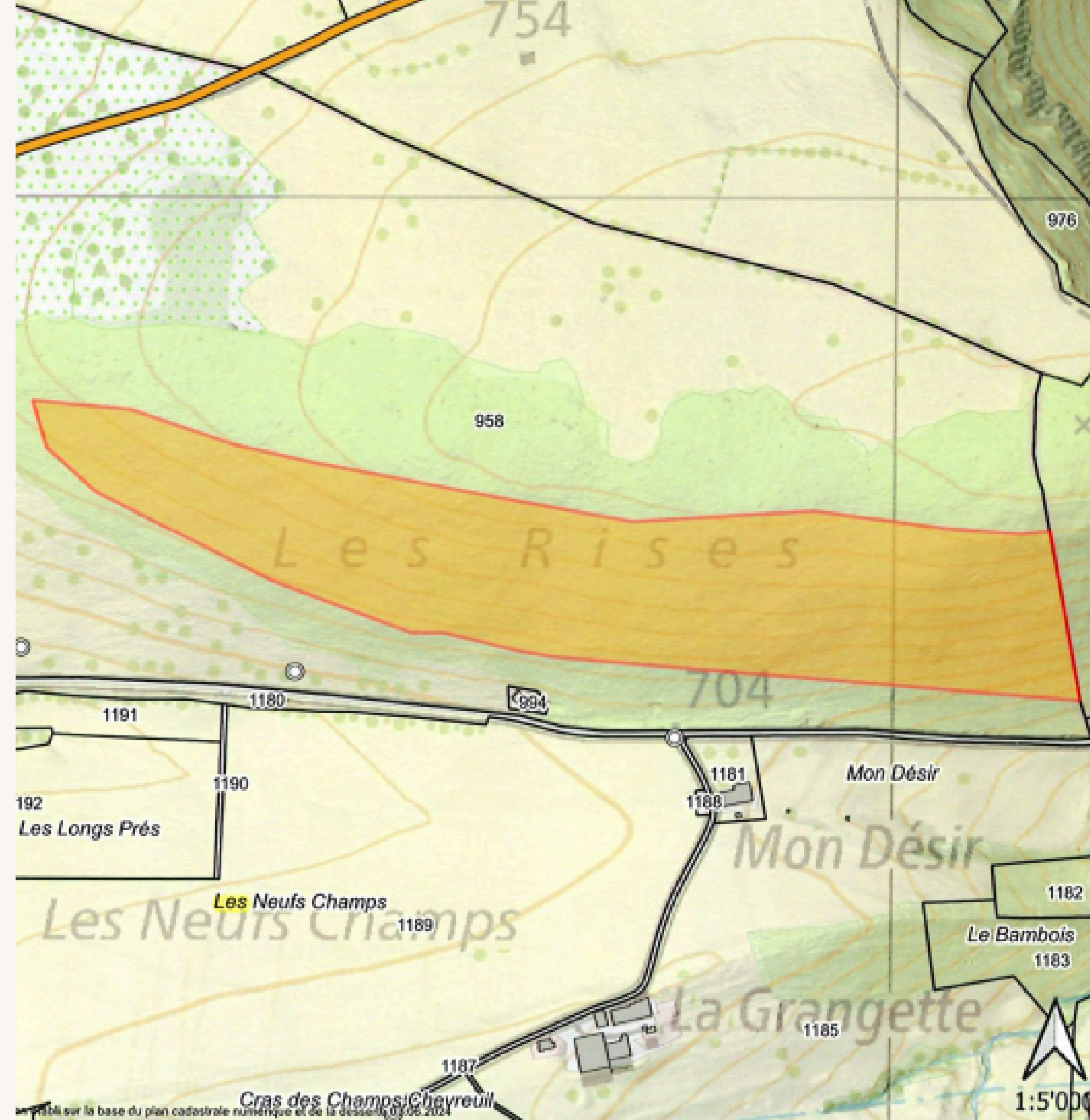
• Dette brute 2025 :	CHF 27'464'962.00
• Liquidités:	CHF 2'384'146.00
• Valeur patrimoine financier:	CHF 15'276'596.00
• Dette nette:	CHF 9'804'220.00

• Dette nette par habitant:	CHF	2'790.00
• Dette brute par habitant:	CHF	7'450.00

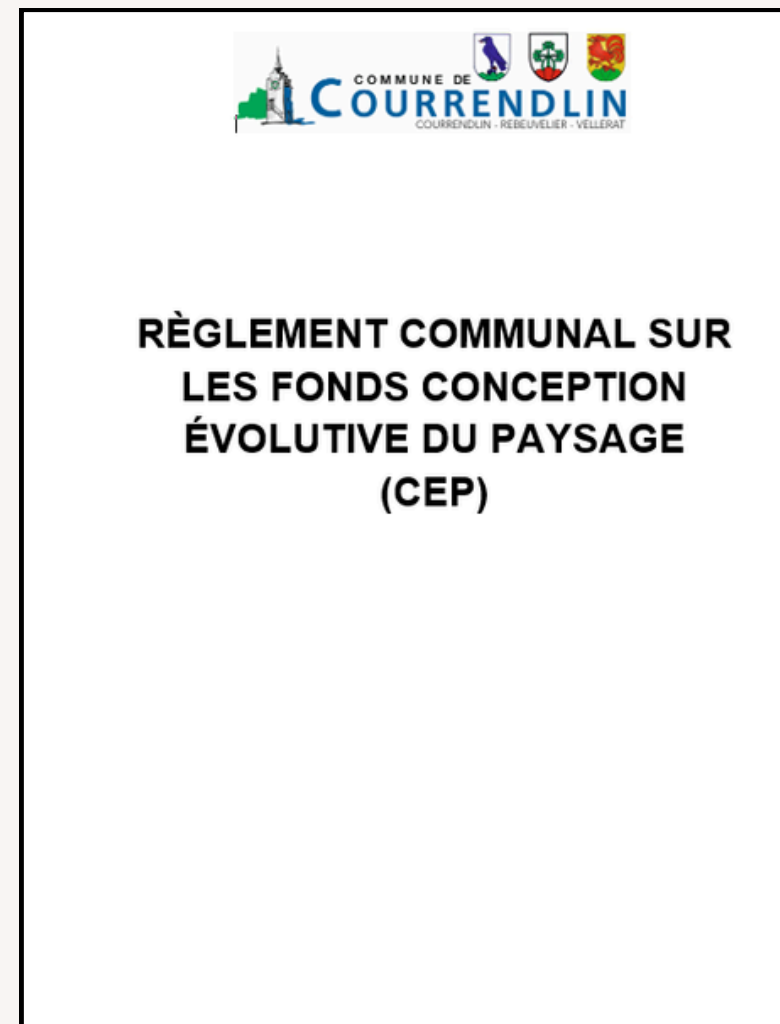
5. Discuter et voter la mise en réserve forestière de 106'473 m² sur la parcelle n° 958 (Les Rises) du ban de Rebeuvelier, d'une durée de 50 ans et, donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.



Rapporteur : Vincent Scherrer



6. Prendre connaissance et voter le règlement communal sur le fonds dévolu à la Conception Évolutive du Paysage (CEP).



Rapporteur : Pierre-André Comte

Préambule

Le présent règlement institue, au sein de la commune mixte de Courrendlin, un fonds destiné à soutenir, développer et mettre en œuvre des actions relevant de la Conception Évolutive du Paysage (CEP). Il couvre notamment les domaines de la biodiversité, des milieux naturels, des continuités écologiques, de l'adaptation climatique et de la valorisation paysagère. Le règlement est établi conformément aux normes MCH2.

Article 1 – Objet

Le Fonds CEP vise à financer ou cofinancer des projets contribuant à la qualité paysagère, à la biodiversité, à la gestion écologique, à la renaturation, aux corridors biologiques, à la végétalisation ou à toute action cohérente avec la vision environnementale de Courrendlin.

Article 2 – Base légale

Le fonds est institué conformément à la législation cantonale, aux prescriptions du MCH2 et au présent règlement adopté par le Conseil communal de Courrendlin.

Article 3 – Alimentation du fonds

Le Fonds CEP est alimenté par :

- Le solde à disposition de la CEP avant la fusion de communes ;
- Un montant fixe par exercice à déterminer. Ce montant est inscrit au budget communal ; le montant peut être indexé à l'indice des prix à la consommation (IPC), sur décision du Conseil communal, afin de maintenir la valeur réelle de la dotation ;
- Des dons, legs ou subventions explicitement affectés au CEP ;
- Des participations externes destinées à des projets paysagers ou naturels.

Ne peuvent alimenter le fonds :

- Les excédents non affectés ;
- Les montants attribués au bouclage des comptes ;
- Les dons sans destination explicite.

Article 4 – Utilisation du fonds

Le fonds sert à financer des projets communaux, tels que renaturations, gestions différenciées, plantations, plans directeurs naturels, monitorages écologiques, restaurations de zones humides, aménagements favorables à la biodiversité, actions participatives et mesures d'entretien. Toute dépense doit correspondre à l'objet du fonds. Les prélèvements sur le fonds doivent être approuvés par l'autorité compétente, à savoir le Conseil communal.

Article 5 – Procédure de demande

Les demandes doivent être déposées auprès du Conseil communal de Courrendlin au moyen du formulaire officiel, comprenant description du projet, plans, budget, justificatifs et autorisations. Le Conseil communal évalue la demande et rend une décision écrite.

Article 6 – Comptabilité

Les opérations du Fonds CEP sont comptabilisées dans un compte dédié conforme au MCH2. Les dépenses ne peuvent excéder le solde disponible. Un état du fonds figure dans les états financiers.

Article 7 – Suivi et contrôle

La commission de l'environnement établit un bilan annuel des projets soutenus et engagés. Des suivis écologiques ou paysagers peuvent être exigés. Un audit peut être requis par le Conseil communal.

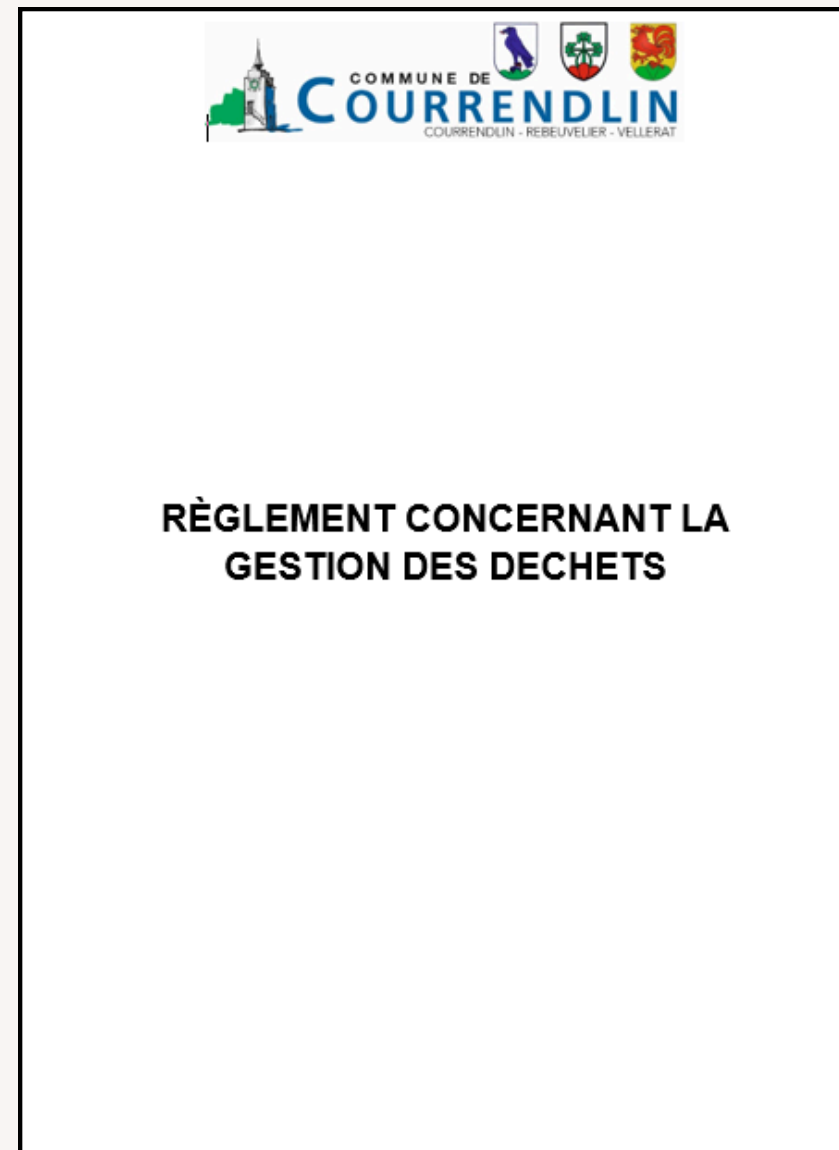
Article 8 – Révision

Le règlement peut être révisé par le Conseil communal et, le cas échéant, doit être soumis à validation cantonale si nécessaire.

Article 10 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par l'Assemblée communale à la date fixée par le Conseil communal.

7. Prendre connaissance et voter le règlement concernant la gestion des déchets.



Rapporteur : Marcel Villiger

Pourquoi adopter un nouveau règlement des déchets

- Décision de l'assemblée communale du 13 juin 2022 d'intégrer le centre de collecte et valorisation des déchets (CCV)
- Planification et construction CCV
- Harmonisation des règlements des communes du SEOD
- Introduction de la causalité (pollueur/payeur)
- Suppression des ramassages des déchets encombrants
- Introduction du ramassage des déchets verts porte à porte
- Introduction d'un coût pour l'évacuation des déchets verts

Définition	Art. 2
	h. « écopoint » : le lieu de collecte et de tri situé dans les communes et offrant à la population un moyen simple d'éliminer tout ou partie des déchets valorisables courants ; i. « centre de collecte communal, intercommunal ou régional » : lieu de collecte et de tri pour une large gamme de déchets urbains destinés à accueillir les déchets encombrants et de grandes quantités de déchets valorisables ;

Présentation des déchets encombrants	Art. 18
	Les déchets encombrants doivent être présentés conformément aux prescriptions communales.

Présentation des déchets verts	Art. 19
	⁴ Les dates de collecte et le nombre requis de vignettes pour les déchets verts sont réglés par le calendrier des déchets.

Taxes	Art. 27
	²Les taxes comprennent une taxe de base et des taxes à la quantité. ⁴Les taxes à la quantité sont perçues en fonction du poids ou du volume pour les types de déchets suivants : ordures ménagères, déchets encombrants, déchets verts/biodéchets.

8. Prendre connaissance et voter le règlement tarifaire concernant la gestion des déchets.



Rapporteur : Marcel Villiger

Taxe de base	Art. 6
	¹ L'Assemblée communale fixe annuellement la taxe de base par équivalent habitant (EH) entre CHF 40.- et CHF 100.-.

Ancien tarif : entre CHF 60.- et CHF 120.-

Biodéchets	Art. 12
	Vignette : de CHF 80.- à 120.-

Voici à quoi ressemblera le nouvel Ecopoint de Courrendlin :



9. Informations communales et divers.

9.1. Ouverture des places de jeux

9.2. Eclairage public

9.3. Commission Culture et Sports

9.4. Réouverture des toilettes publiques

9.5. Avancée du chantier des Ecoles

9.6. Nouveau site internet

9.7. Maison Rodriguez

9.8. Plan d'aménagement (PAL)

9.9. Remaniement parcellaire Vellerat

9.10 Pont sur la Birse + avancée du projet ViTaBirse

9.11 Forum RacinesCommunes

9. Informations communales et divers.

9.1. Ouverture des places de jeux

Rapporteur : René Grossmann

Place de jeux Rombos

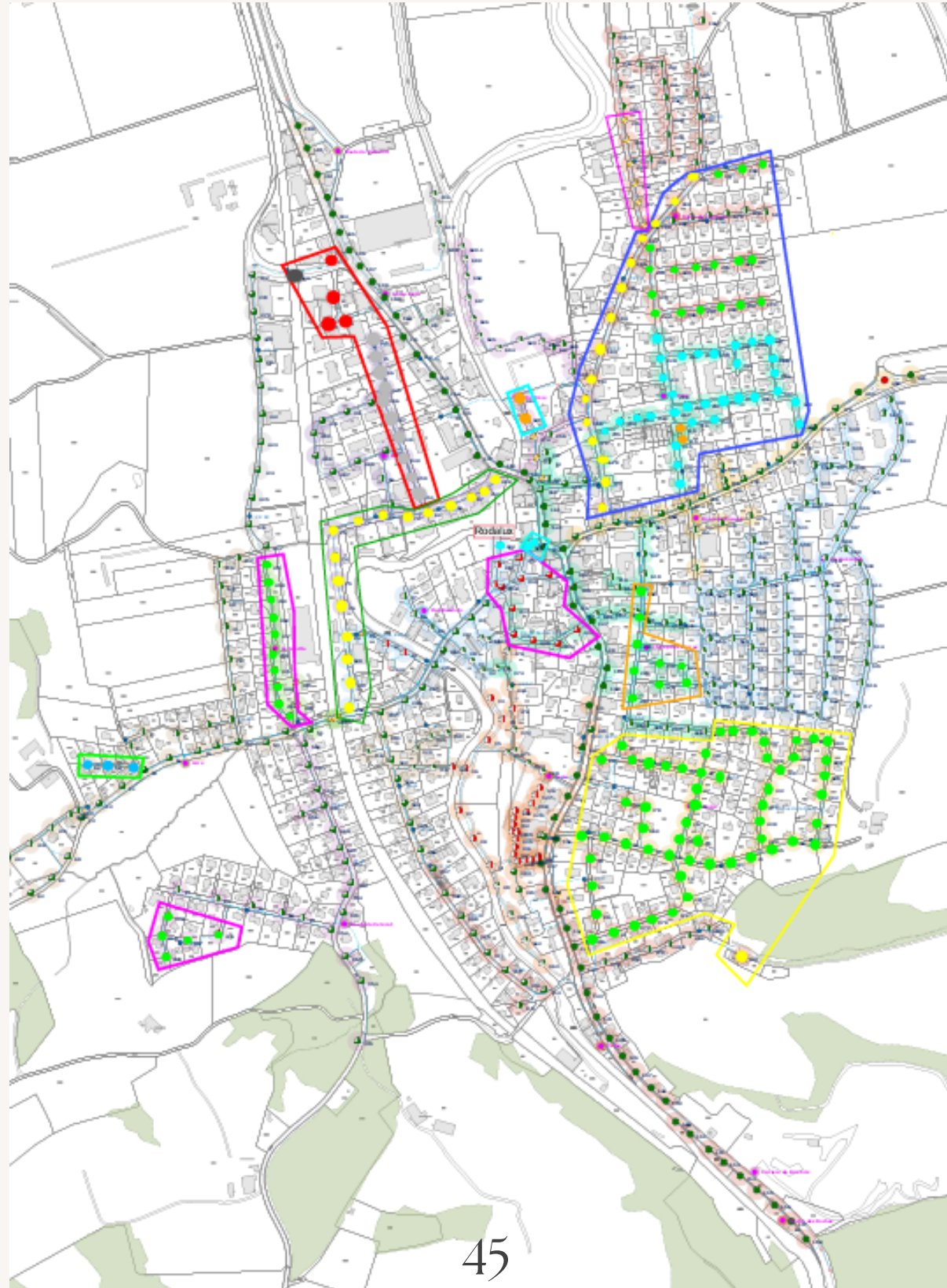


Place de jeux des Mourattes



9. Informations communales et divers.

9.2 Eclairage public



Rapporteur : René Grossmann

9. Informations communales et divers.

9.3 Commission Culture et Sports



Rapporteur : Pierre-André Comte

9. Informations communales et divers.

9.4 Réouverture des toilettes publiques



Rapporteur : Joël Burkhalter

9. Informations communales et divers.

9.5 Avancée du chantier des écoles

Rapporteur : Joël Burkhalter

Vue d'ensemble des murs du 1er étage



Bétonnage de la dernière étape de façade



Charpente d'une salle de classe



Décoffrage dalle sur rez



9. Informations communales et divers.

9.6 Nouveau site internet



Rapporteur : Joël Burkhalter

9. Informations communales et divers.

9.7 Maison Rodriguez



Rapporteur : Joël Burkhalter





9. Informations communales et divers.

9.8 Plan d'aménagement local (PAL)

Rapporteur : Joël Burkhalter

AMENAGEMENT LOCAL

Plan de zones

MENSURATION OFFICIELLE

ETABLI ET IMPRIME AVEC LES DONNEES
DE LA MENSURATION OFFICIELLE LE

13 MAI 2026

AUTORITE COMMUNALE

DEPOT PUBLIC

DU AU

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLEE COMMUNALE LE

.....

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

.....

.....

LA SECRETAIRE COMMUNALE SOUSSIGNEE CERTIFIE
L'EXACTITUDE DES INDICATIONS CI-DESSUS

COURRENDLIN, LE

.....
SIGNATURE

.....
TIMBRE

AUTORITE CANTONALE

EXAMEN PREALABLE DU

21 OCTOBRE 2025

APPROUVE PAR DECISION DU

.....

SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
SECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
LA CHEFFE DE SECTION

.....
SIGNATURE

.....
TIMBRE

9. Informations communales et divers.

9.9 Remaniement parcellaire Vellerat

Rapporteur : Joël Burkhalter

LOCATION COMMUNE :

■ FLÜCK Jean-Paul

■ Wüthrich Nicolas

· Au village (46, 47, 75, 198, 101, 121, 124, 125)

· Pâturage 2 et 3, 207 (sebn SAU)

■ Weyrich Benjamin

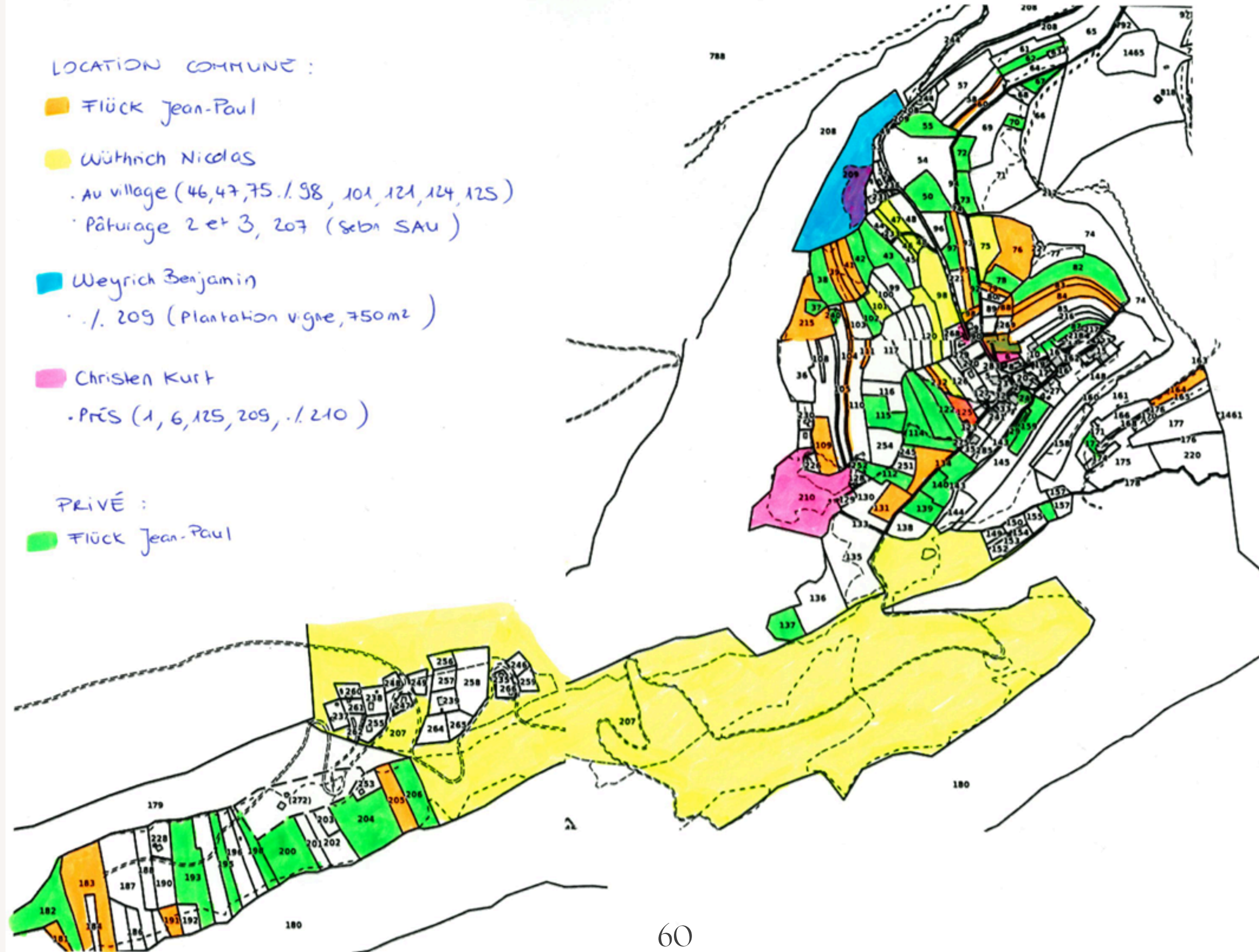
· 209 (Plantation vigne, 750m²)

■ Christen Kurt

· PRCS (1, 6, 125, 209, 1210)

PRIVÉ :

■ FLÜCK Jean-Paul



9. Informations communales et divers.

9.10 Pont sur la Birse + avancée du projet ViTaBirse

Rapporteur : Joël Burkhalter

Pont sur la Birse - route de Châtillon







9. Informations communales et divers.

9.11 Forum RacinesCommunes

Rapporteur : Joël Burkhalter

Forums identité locale

Les communes évoluent et RacinesCommunes souhaite savoir ce qui constitue, pour les Jurassiennes et les Jurassiens, l'identité de leur village. Au travers de trois forums ouverts à toutes et tous, RacinesCommunes propose trois soirées d'échanges sur la thématique de l'identité locale. Des rendez-vous destinés à toutes celles et tous ceux qui ont envie de partager leur vision, leurs expériences, leurs craintes et leurs idées sur ce qui façonne l'identité locale ?

Dernière date pour participer au forum :
Lundi 15 juin 2026 à Porrentruy



RACINES COMMUNES
REDÉPLOIEMENT DES STRUCTURES COMMUNALES

FORUMS

IDENTITÉ LOCALE

Exprimez-vous. Partagez. Participez.

01 JUIN 2026 · 19H00

**Ecole primaire
Rue des Collèges 2
2340 Le Noirmont**

08 JUIN 2026 · 19H00

**Forum St-Georges
Route de Bâle 3
2800 Delémont**

15 JUIN 2026 · 19H00

**Salle du Séminaire
Rue Thurmann 1
2900 Porrentruy**

POUR VOUS, C'EST QUOI L'IDENTITÉ LOCALE ?

- > Un club de foot où l'on vibre ensemble ?
- > Des assemblées communales pour donner son avis ?
- > Des armoiries qui racontent une histoire ?
- > Une ou un maire que l'on croise régulièrement ?
- > Une société de jeunesse, une course des aînés ?
- > Une fête villageoise pour se réunir ?

OU SIMPLEMENT CE LIEN INVISIBLE QUI FAIT QU'ICI... ON SE SENT CHEZ SOI ?

Avez-vous des questions ?



Le Conseil communal vous remercie
pour votre participation et vous
souhaite un bel été.